

La Grande Guerre



L'Archiduc François-Ferdinand

LES PREMIERS SYMPTOMES LA MOBILISATION

On se rappellera l'émoi qui nous saisit, fin juin 1914, lors de l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche.

L'archiduc et son épouse furent tués le 28 juin à Sérajevo. Les meurtriers étaient d'origine serbe et les commentaires allaient leur train ; on écrivit et on prétendit que l'attentat était l'œuvre d'un complot serbe...

L'Autriche et la Serbie rivalisaient d'activité, et la première constatait avec amertume l'évolution économique croissante de l'Etat balkanique.

L'archiduc François-Ferdinand n'était pas un inconnu à notre littoral. Il séjournait chaque année à Blankenberghe, et cette année encore, en 1914 donc, des appartements lui avaient été réservés dans la ville balnéaire. On vous y racontait le genre de vie de la victime, comment l'archiduc, escorté de sa suite, se rendait journellement à l'église, et le conseil communal de la localité décida d'honorer sa mémoire en donnant son nom à une rue de la ville. Cette dénomination n'était guère viable...

D'autres incidents captèrent bien vite l'attention. Le procès Caillaux s'annonçait à Paris et du coup on ne pensa plus que vaguement au drame de Sérajevo.

On était alors en plein été. On songeait aux voyages et on se délectait à l'idée des vacances prochaines. C'est à peine si un léger frisson avait effleuré l'Europe à l'occasion de ces événements.

Mais soudain, les journaux se mirent à parler de la guerre. Des nuages menaçants s'amoncelaient à l'horizon.

Ce fut comme au sortir d'un cauchemar... Et on se demandait tout ébahi quels étaient donc les pessimistes qui osaient proclamer que nous vivions sur un volcan aux entrailles irritées, et que l'Europe tremblait sur ses fondements.

L'Autriche rendait la Serbie responsable du meurtre et imputait une foule de complots à sa voisine. Elle exigeait qu'on lui donnât satisfaction et elle voulait imposer de sévères conditions à l'Etat balkanique.

Le ministre autrichien de la guerre et le chef de l'état-major général furent subitement rappelés à Vienne.

Telles étaient les nouvelles...

Et dès lors les commentaires reprirent avec plus de vigueur. Si l'Autriche déclarait la guerre à la Serbie, elle aurait aussi à compter avec la Russie, qui prendrait fait et cause pour le petit Etat. Mais si la Russie intervenait, l'Allemagne seconderait l'Autriche et, d'autre part, la France se jetterait dans la mêlée... La Belgique, comprimée entre deux grandes nations, serait peut-être entraînée dans le conflit. Et, si on violait la Belgique, celle-ci n'abandonnerait-elle pas son calme placide ?

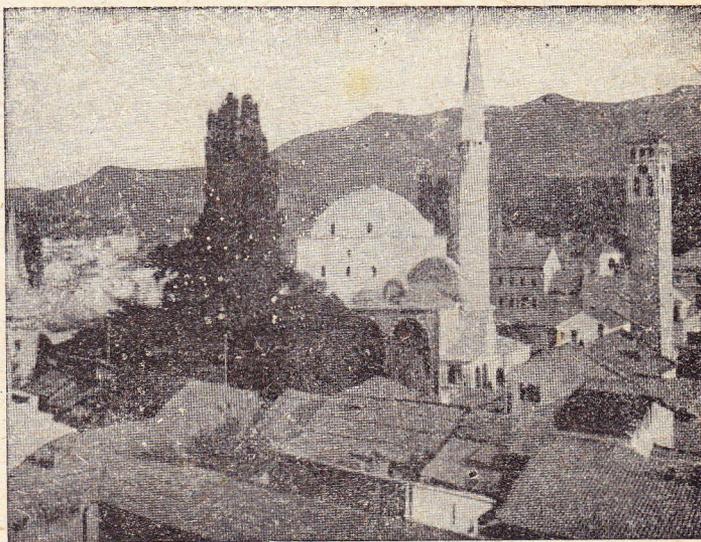
Nous n'attachions pourtant qu'une minime importance à tous ces propos. C'est du pessimisme, disait-on. La guerre n'est plus de notre temps. On se bornera à quelques échanges de vues, et le problème sera résolu au palais de la paix à La Haye. Les diplomates vont se mettre à la besogne.

Si le conflit était si grave, Poincaré, le président de la République Française, se laisserait-il ovationner à St Pétersbourg, en ce moment ? Et, d'autre part, Dunkerque se préparait à fêter dignement le Président à son retour, ce qui était en somme un excellent numéro au programme des attractions de cette cité balnéaire du Nord de la France.

A Londres on semblait plus préoccupé des troubles en Irlande que d'une guerre européenne. L'Allemagne envoyait des milliers de visiteurs vers notre littoral et à Berlin les journaux commentaient la chaleur torride.

Mais les pessimistes eurent raison. Il parut tout à coup que la situation politique était menaçante sur notre continent. L'Autriche enjoignait à la Serbie de dissoudre ses institutions et organisations politiques et posait encore d'autres conditions. Elle poussait à la guerre.

Le 23 juillet 1914 elle envoya un ultimatum à la



Vue sur Sérajevo



Le Roi Albert

Serbie. Dès ce moment, l'inquiétude gagna tous les Etats européens.

A Bruxelles, de même, on concevait parfaitement toutes les suites néfastes qui allaient résulter pour notre petit pays, d'une guerre mettant aux prises les grandes puissances. Les derniers jours du mois de juillet furent caractérisés par l'incertitude et l'angoisse. Que d'échanges de télégrammes entre notre gouvernement et ses représentants à l'étranger !

Un télégramme du comte de Dudzeel, notre représentant à Vienne, en date du 28 juillet, annonçait que l'Autriche-Hongrie avait déclaré la guerre à la Serbie. La Serbie avait fait de multiples concessions, mais elle ne pouvait pas accepter toutes les conditions qui lui étaient imposées sans se départir de sa dignité. Et, d'autre part, l'Allemagne excitait l'Autriche.

Ce soir même, le Roi et ses ministres se réunirent. Le conseil du cabinet examina le problème de la mobilisation de l'armée belge, en ce moment où des mesures militaires étaient prises dans tous les pays. Le conseil résolut de renforcer l'armée du temps de paix. Ce n'était pas encore la mobilisation, ainsi qu'il fut communiqué dans une circulaire à nos représentants. L'armée de paix n'avait qu'une seule levée sous les armes. On rappela trois classes pour garder les frontières.

Cette mesure causa pourtant un certain émoi parmi la population, quoiqu'on espérât que la guerre resterait confinée entre les deux Etats lointains.

Notre gouvernement apprit le 31 juillet que l'Allemagne avait proclamé le « Kriegszustand », ce qui signifiait une mobilisation provisoire. Cette fois, la Belgique ordonna la mobilisation générale. Cela se passa le 31 juillet à 6 heures du soir.

En temps de paix, l'armée de campagne, qui comprenait en ordre principal six divisions d'armée et une division de cavalerie, avait ses quartiers généraux et ses garnisons répartis comme suit :

1re division : à Gand (garnisons de Gand, Bruges, Ostende et Ypres).

2e division : à Anvers (garnison d'Anvers).

3e division : à Liège (garnisons de Liège, Hasselt et Verviers).

4e division : à Namur (garnisons de Namur et Charleroi).

5e division : à Mons (garnisons de Mons, Tournai et Ath).

6e division : à Bruxelles (garnison de Bruxelles). La division de cavalerie avait son quartier général à Bruxelles. Les positions de concentration avaient été choisies en vue d'assurer la défense du territoire, tout en se conformant strictement aux obligations qu'imposait à la Belgique sa neutralité, définie par les traités de 1839.

En effet, les 1re, 3e, 4e et 5e divisions remplissaient le rôle de divisions d'avant-garde et se trouvaient placées respectivement dans, chacune des directions d'où un péril pouvait menacer la Belgique :

la 1re division, ou division des Flandres, était tournée vers l'Angleterre ;

la 3e division, ou division de Liège, faisait face à l'Allemagne ;

les 4e et 5e divisions observaient la France : la 4e division devait parer à une attaque sur Namur ; la 5e division à une attaque qui déboucherait de Maubeuge-Lille.

Chacune de ces divisions d'avant-garde avait pour mission de fournir la première résistance et de donner, par cette résistance même, le temps de transporter les cinq autres divisions dans la partie menacée du territoire.

Le système de défense de la Belgique comportait trois places fortes : Anvers, une position retranchée et de retraite ; Liège et Namur : les fortifications d'arrêt, têtes de pont et points d'appui.

L'armée était donc aussi composée de troupes de forteresse et de troupes de campagne ; les sept levées les plus anciennes furent désignées pour occuper les fortifications ; les huit autres formèrent l'armée de campagne.

Nous nous rappelons encore ces jours mémorables de la mobilisation, lorsque les cloches sonnaient à toute volée, que les clairons jetaient l'alarme et que les gendarmes, les agents de police, les gardes-champêtres et les messagers communaux circulaient avec les ordres de rejoindre.

On était persuadé cette fois que le danger était proche pour la petite Belgique, mais on tâchait de camoufler ses craintes en prononçant des paroles réconfortantes : « Il ne s'agit que de garder des frontières ainsi qu'en 1870 ».

Des scènes navrantes se produisaient dans les gares où les trains emportaient inopinément une foule de gens, brutalement arrachés à la vie paisible.

Et pourtant on n'abandonnait pas l'espoir, l'ardent espoir, que la Belgique échapperait au cataclysme et que l'ouragan de fer qui allait s'abattre sur l'Europe ne nous effleurait pas.

La Russie commença à mobiliser le 30 juillet, la Hollande le 31, l'Allemagne et la France le 1er août.

Le 1er août, l'Allemagne déclarait la guerre à la Russie. En Allemagne, les dissentiments se turent comme par enchantement et le militarisme envahit toutes les classes de la population en un flot immense.

Le 31 juillet à 6 heures et demie du soir, le Kaiser, l'impératrice et le prince Adalbert parurent à l'une des fenêtres de la salle des chevaliers du château impérial. C'est alors que le kaiser dit au peuple massé devant le palais :

« Une heure grave a sonné pour l'Allemagne. Nous sommes entourés de tous côtés par des rivaux qui nous contraignent à la défense. On nous force à sortir l'épée du fourreau. J'espère que si je ne parviens pas à changer au dernier moment les intentions de nos adversaires et à maintenir la paix, nous pourrions manier l'épée de telle sorte qu'avec la grâce de Dieu, nous pourrions de nouveau la rentrer en tout honneur. La guerre exigera d'énormes sacrifices de l'Allemagne, mais nous prouverons à nos adversaires ce que cela leur coûtera d'attaquer notre patrie. Et maintenant, je vous recommande à Dieu. Allez de ce pas à l'église, agenouillez-vous et priez le Tout-Puissant de prêter aide et assistance à notre valeureuse armée. »

— Hoch ! hoch ! clamèrent ces milliers d'écervelés.

On jubilait, on chantait, on délirait et bien peu prévoyait l'épouvantable suicide de la nation !

En France, on envisageait la situation avec pessimisme. Poincaré devait se rendre de St-Petersbourg à Christiania, mais il rentra immédiatement à Paris et les fêtes de Dunkerque n'eurent pas lieu.

La rente française baissait d'une façon inquiétante.



La Reine Elisabeth

Elle n'avait jamais atteint un tel niveau depuis 30 ans; elle accusait une cote inférieure à 80 0/0.

La mobilisation eut lieu le 1er août. La physionomie de Paris se transforma soudain. La ville gaie et parfois frivole devint grave. Il n'y eut pas de bluff, on ne sous-estima pas la situation, on fut digne. Il y eut de l'enthousiasme mais il était empreint de gravité.

Mais reportons-nous vers notre petit pays qui s'étalait paisiblement parmi toute cette effervescence.

Nous avons dit que la mobilisation générale avait été décrétée le 31 juillet.

Quelle activité dans le pays! Des trains chargés de soldats et de munitions circulaient dans toutes les directions! Les hommes étaient arrachés à leur famille et à leur besogne. La moisson était mûre et les blonds épis scintillaient comme des tiges d'or baignées par un radieux soleil d'été et attendaient la faux du moissonneur. Dans beaucoup d'usines le travail cessa.

Le danger était-il à nos portes? On ne pouvait, on ne voulait pas le croire... Nous vivions en paix avec tous nos voisins. Qui donc commettrait l'infamie d'entraîner dans la fange ce petit pays paisible? Notre neutralité n'était-elle d'ailleurs pas garantie par les grandes puissances?

Tous ces problèmes étaient commentés dans les maisons où les soldats étaient casernés et où on les recevait avec beaucoup d'hospitalité... Et les mêmes questions étaient soulevées dans les villages où le calme régnait depuis le départ des hommes valides...

Notre neutralité! La Belgique avait toujours rempli les devoirs y afférents et elle n'en déviait pas encore en ce moment...

Certes, à l'idée que cette neutralité allait être violée, on regardait involontairement vers l'Est. On se méfiait de l'Allemagne! Si le danger nous menaçait, ce ne pouvait être que de ce côté.

Le gouvernement prit pourtant toutes les dispositions que lui imposait la situation. Et c'est ainsi par exemple que sur la tour pittoresque de l'église d'Adinkerke, un gendarme avait le regard tourné vers Ghyvelde... vers la France.

Le 1er et le 2 août, le 2me régiment de chasseurs de Mons marchait vers la frontière française au sud du canal de Mons à Condé et du canal du Centre, c'est-à-dire vers Valenciennes, Bavay, Maubeuge et Beaumont. Le 1er régiment de chasseurs se trouvait aussi dans ce secteur. Les 3me et 6me régiments de chasseurs de Tournai accomplissaient une tâche analogue devant le secteur de Valenciennes à Lille.

— Ce sont les « grandes manœuvres », disaient les soldats aux paysans qui manifestaient de l'inquiétude et qui demandaient si quelque danger nous menaçait du côté de la France.

— N'anticipons pas, déclaraient les autres, ce fut la même chose en 1870.

Nous avons déjà signalé comment la 4me et la 5me divisions de notre armée faisaient face à la France, pendant que la 1re division observait l'Angleterre.

Mais le danger nous menaçait pourtant par-delà le Rhin!

Le soir à 10 heures, le chargé d'affaires anglais rendait visite à notre ministre des affaires étrangères. Il venait annoncer que, dans l'éventualité d'une guerre européenne, sir E. Grey avait demandé aux gouvernements français et allemand de respecter la neutralité belge, si elle n'était pas violée par une autre puissance.

Le ministre Davignon, qui détenait le portefeuille des affaires étrangères, garantit au représentant anglais, sir F. Villiers, que la Belgique ne négligerait rien pour faire respecter sa neutralité et le remercia de son importante communication.

Le lendemain matin, M. Klobukowski, ambassadeur de France, vint trouver M. Davignon et lui fit cette déclaration formelle et sincère :

« Je suis autorisé à déclarer qu'en cas de conflit international, le Gouvernement de la République, ainsi qu'il l'a toujours déclaré, respectera la neutralité de la Belgique. Dans l'hypothèse où cette neutralité ne serait pas respectée par une autre puissance, le Gouvernement français, pour assurer sa propre défense, pourrait être amené à modifier son attitude. »

Mais l'Allemagne, que fit-elle? Le 31 juillet, le baron vander Elst, secrétaire général au ministère des affaires étrangères, tâta le terrain chez l'ambassadeur d'Allemagne, le sieur von Below-Saleske. Sa déclaration fut loin d'être aussi sincère que celles qui furent faites par les représentants de la France et de l'Angleterre.

M. Davignon lui envoya M. de Bassompierre pour savoir si l'Allemagne respecterait la neutralité belge. Et M. de Bassompierre lui dit ce que l'ambassadeur de France avait déclaré.

Von Below lui répondit :

« Vous voudrez bien, je vous prie, dire à M. Davignon que je le remercie vivement de son message et que j'en informerai mon gouvernement. » Puis, ajoute M. de Bassompierre, il me marqua de façon claire, en se levant et en m'offrant une cigarette, qu'il n'avait, officiellement, plus rien à me dire. Mais il reprit presque aussitôt, sur le ton d'une conversation familière, qu'il avait personnellement la conviction formelle que la Belgique n'avait rien à redouter de l'Allemagne, et que son gouvernement trouverait sans doute inutile d'amplifier ou de répéter ses déclarations antérieures à cet égard.

Une de ces déclarations datait de 1911, lorsque le chancelier avait affirmé qu'en cas de guerre, l'Allemagne ne couvait aucun dessein de violer la neutralité belge.

Le lendemain, 2 août, l'ambassadeur allemand répétait cette déclaration rassurante à notre ministre des affaires étrangères. Cela se passait le matin... Et le soir il devait remettre l'ultimatum...

Et que dit-il, d'autre part, aux journalistes? « Nous n'avons jamais songé à violer votre neutralité. Le toit de votre voisin brûlera peut-être, mais votre maison restera sauve. »

C'était la version du « Soir », l'après-midi.

Le « XXIème Siècle » reproduisit également une nouvelle rassurante, émanant de l'attaché militaire allemand. « Il n'est pas vrai que l'Allemagne ait déclaré la guerre... Nos troupes n'ont pas occupé le Grand Duché de Luxembourg. Ce sont de fausses nouvelles, lancées par des gens hostiles à l'Empire allemand. »

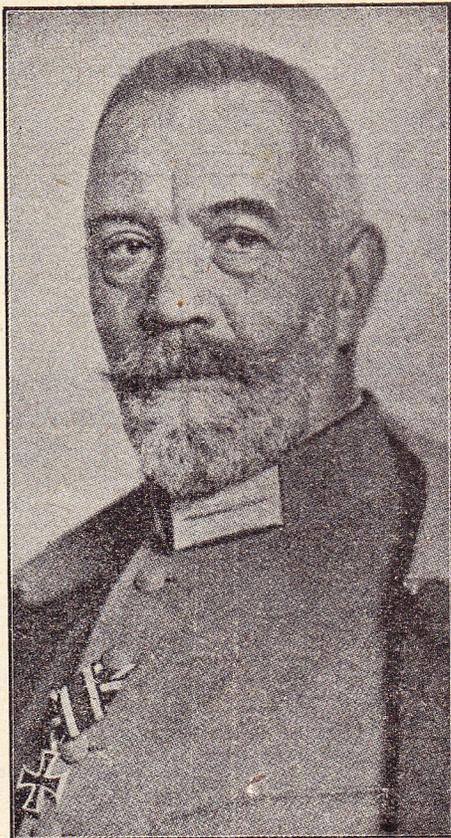
Et ce jour même, à 6 heures, des troupes allemandes avaient pénétré à Wasserbillig dans le Grand Duché.

Le télégramme suivant avait été envoyé par l'Allemagne au gouvernement luxembourgeois :

« Les mesures militaires sont, à notre grand regret, devenues inévitables par le fait, que nous tenons de source certaine, que les troupes françaises sont en route vers le Luxembourg.

« Nous sommes donc contraints de prendre les me-

UNE NUIT TRAGIQUE. UN ULTIMATUM.



Le chancelier allemand von Bethmann-Hollweg

sures, nécessaires à la protection de notre armée et à la sécurité de nos chemins de fer. »

Le dimanche matin un train blindé venant de Trèves et bouée de troupes allemandes passa par la ligne de Wasserbillig vers la ville de Luxembourg.

D'autres trains suivirent et avant la tombée de la nuit, il y avait plus de 40,000 soldats allemands dans le Grand-Duché.

M. Eyschen, le premier ministre, protesta... en vain, évidemment !

Les Allemands commirent une seconde violation. Ils parurent être très fixés sur la demeure des Alsaciens résidant dans la contrée. Ceux-ci, au nombre d'environ 200, furent tout simplement arrêtés et déportés.

L'Allemagne s'imposait déjà en maîtresse absolue. Des proclamations prématurées avaient été rédigées à Coblenz ! On y lisait que la France avait entamé les hostilités sur territoire luxembourgeois.

Mais on n'y voyait aucun soldat français. Il n'y avait que des Allemands... qui se conduisaient en maîtres.

Et à Bruxelles, les diplomates allemands affirmaient que la nouvelle de la violation du Luxembourg était dénuée de tout fondement...

Ce jour, — c'était un dimanche, — nous parcourûmes une partie de notre pays. La mobilisation battait encore son plein. Sur les grandes routes et les chemins de fer régnait une animation extraordinaire. Et dans les champs on constatait de multiples pèlerinages.

On avait la sensation du danger imminent. Et on comprenait beaucoup mieux le sens de la prière :

— De la guerre délivrez-nous, Seigneur !

Le dimanche, 2 août, vers 7 heures du soir, l'ambassadeur allemand von Below-Saleske entra au ministère des Affaires étrangères. Il se rendait chez le ministre Davignon.

M. de Bassompierre, le baron de Gaiffier, directeur général et le baron van der Elst, secrétaire général, étaient encore au ministère et ils comprirent du coup que cette fois le sort de la Belgique était joué.

L'entretien ne dura que dix minutes, après quoi l'ambassadeur allemand se retira. Les trois fonctionnaires s'empressèrent d'entrer dans le cabinet.

Le ministre n'y était pas, mais il arrivait à l'instant même, suivi par le comte Léon d'Ursel, chef de cabinet et M. Costermans, sous-chef de cabinet.

M. Davignon était très pâle.

— C'est mauvais, très mauvais, fit-il.

Il désigna un document et reprit :

— Voici la note allemande que M. de Below m'a résumée. On exige que nous livrions passage à l'armée.

— Et qu'avez-vous répondu, monsieur le ministre ?...

— J'ai pris le papier, j'ai dit que je l'examinerais avec le Roi et mes collègues. Nous avons douze heures pour répondre... Mais je n'ai pu contenir mon indignation ! J'ai dit à M. de Below que nous aurions pu nous attendre à tout, sauf à ceci : l'Allemagne, qui se disait notre amie dévouée, nous proposant le dés-honneur !... Traduisons vite, et qu'on appelle M. de Broqueville.

Les fonctionnaires se mirent immédiatement à la tâche.

M. de Bassompierre écrivait. Le comte d'Ursel et le baron de Gaiffier traduisaient... Le ministre et le secrétaire général, assis dans un fauteuil, suivaient le travail.

La traduction n'était pourtant pas aisée, certaines phrases allemandes prêtant à diverses interprétations. Des discussions s'élevèrent sur le sens de plus d'une.

Entretiens, le premier ministre, M. de Broqueville, fut mandé. Il entra pendant qu'on traduisait. Il s'assit à côté de M. Davignon qui lui raconta brièvement l'entretien avec l'ambassadeur allemand.

M. de Broqueville croisa les bras et se confina en réflexions.

La traduction était terminée.

Le premier ministre pria alors M. de Bassompierre de relire la note en français.

En voici la teneur : (1)

« Légation de l'Empire allemand en Belgique.
Bruxelles, le 2 août 1914.

Très confidentiel.

Le gouvernement allemand a reçu des nouvelles sûres d'après lesquelles les forces françaises auraient l'intention de marcher sur la Meuse par Givet et Namur. Ces nouvelles ne laissent aucun doute sur l'intention de la France de marcher sur l'Allemagne par le territoire belge. Le gouvernement impérial allemand ne peut s'empêcher de craindre que la Belgique, malgré sa meilleure volonté, ne sera pas en mesure de repousser sans secours une marche en avant française d'une si grande envergure. Dans ce fait on trouve une certitude suffisante d'une menace dirigée contre l'Allemagne.

C'est un devoir impérieux de conservation pour l'Allemagne de parer à cette attaque de l'ennemi.

Le Gouvernement allemand regretterait très vivement que la Belgique regardât comme un acte d'hostilité contre elle le fait que les mesures des ennemis de l'Allemagne l'obligent de violer de son côté le territoire belge.

Afin de dissiper tout malentendu le Gouvernement allemand déclare ce qui suit :

1. L'Allemagne n'a en vue aucun acte d'hostilité

(1) La traduction que nous faisons suivre est celle qui a été faite pendant la nuit tragique.

contre la Belgique. Si la Belgique consent dans la guerre qui va commencer à prendre une attitude de neutralité bienveillante vis-à-vis de l'Allemagne, le Gouvernement allemand de son côté s'engage, au moment de la paix, à garantir le royaume et ses possessions dans toute leur étendue.

2. L'Allemagne s'engage sous la condition énoncée à évacuer le territoire belge aussitôt la paix conclue.

3. Si la Belgique observe une attitude amicale, l'Allemagne est prête, d'accord avec les autorités du Gouvernement belge, à acheter contre argent comptant tout ce qui sera nécessaire à ses troupes et à indemniser pour les dommages causés en Belgique.

4. Si la Belgique se comporte d'une façon hostile contre les troupes allemandes et fait des difficultés à leur marche en avant par une résistance des fortifications de la Meuse ou par des destructions de routes, chemins de fer, tunnels ou autres ouvrages d'art, l'Allemagne sera obligée de considérer la Belgique comme ennemie.

Dans ce cas l'Allemagne ne prendra aucun engagement vis-à-vis du Royaume, mais elle laissera le règlement ultérieur des rapports des deux Etats, l'un vis-à-vis de l'autre, au sort des armes. Le Gouvernement allemand a l'espoir justifié que cette éventualité ne se produira pas et que le Gouvernement belge saura prendre les mesures appropriées pour l'empêcher de se produire. Dans ce cas les relations d'amitié qui unissent les deux Etats voisins deviendront plus étroites et durables.»

C'est de cette façon qu'on tâcha d'acheter notre honneur national... Notre pays devait être un chemin pour l'armée allemande qui s'abattraient d'autant plus vite sur la France. Il fallait d'abord anéantir la France, et puis attaquer la Russie avec un redoublement d'énergie. Voilà ce que croyait la clique militaire en Allemagne !

Et la Belgique, que pourrait-elle faire ? Elle tremblerait en entendant le cliquetis des sabres arrivant d'outre-Rhin ; elle céderait... elle se vautrerait !

Elle pourrait gagner de l'argent... et se faire l'amie d'un royaume puissant.

C'était en réalité l'idée abjecte qui avait présidé à cet ultimatum !

M. de Bassompierre lisait donc cette note...

Un silence suivit...

Ce fut le secrétaire général qui le rompit. S'adressant au ministre de la Guerre, le baron van der Elst lui demanda :

— Enfin, monsieur le ministre, sommes-nous prêts ?

— Oui, nous sommes prêts. La mobilisation s'accomplit dans des conditions merveilleuses. Commencée hier matin, elle est presque achevée. Demain soir, l'armée sera en état de marcher... demain matin même s'il le fallait absolument. Mais... il y a un mais... nous ne possédons pas encore notre artillerie lourde.

En effet, les nouveaux canons de gros calibre, que nous avions commandés, étaient encore chez Krupp, au pays qui nous déclarait la guerre.

— Il est huit heures, dit M. de Broqueville. Il faut prévenir immédiatement le Roi et demander à Sa Majesté l'autorisation de convoquer le Conseil au Palais à neuf heures, les ministres d'Etat à dix heures.

Et il se rendit lui-même chez le Roi.

A lire ce qui précède on peut aisément prévoir la réponse : la seule qu'une nation honnête pouvait donner : Non !

A Bruxelles, l'animation était générale à ce moment.

Je me rappelle cette soirée mémorable... On savait que les troupes allemandes avaient pénétré dans le Grand-Duché de Luxembourg. L'Allemagne tâchait de se disculper en prétendant qu'elle voulait garantir ses chemins de fer dans ce pays.

Et nous, qui ignorions ce qui venait de se passer au ministère des Affaires étrangères, nous nous agrippions à cette excuse comme à un fétu de paille.

L'Allemagne voulait rester maîtresse de son réseau de chemins de fer dans le Grand-Duché.

Elle n'en avait pas chez nous... Et nous avions d'ailleurs lu des déclarations rassurantes dans le « Soir » et dans le « XXe Siècle ». Notre toit resterait

sauf. La Belgique ne serait pas entraînée dans la guerre.

Mais quoique cette déclaration fut répétée un peu partout, elle ne laissait pas que de répandre certains germes d'inquiétude et, d'autre part, les mesurés du gouvernement accusaient une nervosité peu commune. On ne permettait aucune friction avec les pays voisins. Il était défendu de faire des déclarations tendancieuses.

Le 2 août, avant que le note allemande fût connue, le gouvernement belge interdit un journal qui avait publié un article intitulé : « Vive la France ! à bas la barbarie tautonne ! »

Le bourgmestre de Bruxelles défendit toutes les manifestations amicales ou hostiles envers ou contre les pays en guerre, et des personnes qui se trouvaient le 2 août à la rue et chantaient la Marseillaise en agitant un drapeau rouge, furent dispersées.

Les gouverneurs des provinces furent avertis que les réunions ayant pour but des manifestations de sympathie ou d'antipathie pour l'un ou l'autre pays, ainsi que les représentations cinématographiques ou autres, revêtant un caractère militaire, qui auraient pu agiter les esprits ou mettre en danger l'opinion publique, étaient interdites.

Et la foule ainsi calmée, espérait encore...

En réalité, notre sort était fixé... et la guerre grondait déjà...

Le réveil serait d'autant plus terrible, mais il susciterait une indignation d'autant plus grande en présence d'une telle infamie et nous rendrait plus fiers.

Le conseil des ministres, sous la présidence du Roi commença à 9 heures ; les ministres d'Etat arrivèrent à 10 heures. On se quitta à minuit et à 2 heures et demie on se réunit à nouveau jusqu'à 4 heures.

On établit d'abord la tendance générale de la réponse. A minuit une commission se rendit au ministère des affaires étrangères pour la rédiger : elle était composée de MM. de Broqueville, ministre de la guerre ; Davignon, des affaires étrangères ; Carton de Wiart, de la justice, Van den Heuvel et Hymans, ministres d'Etat et le secrétaire, le baron van de Elst. Le baron de Gaiffier, qui conçut très bien dans quel sens on répondrait, avait déjà rédigé un document qui résuma si bien les décisions du Conseil, qu'on y changea à peine quelques phrases.

Pendant ce travail — il était alors 1 heure et demie — l'ambassadeur allemand se présenta à nouveau.

Von Below-Saleske venait-il tâter le terrain pour savoir quelle serait la décision ?

Il demanda à parler au baron van der Elst et lui dit que son gouvernement l'avait chargé de signaler que des dirigeables français avaient lancé des bombes sur l'Allemagne et qu'une patrouille de cavalerie française avait franchi la frontière allemande.

— Où cela s'est-il passé ? demanda le baron van der Elst.

— En Allemagne.

— Alors je ne comprends pas le but de cette communication.

La Belgique n'était pourtant pas responsable de ce que la France faisait en Allemagne.

— Ce sont des actions contraires au Droit des Gens, dit l'ambassadeur, qui sont de nature à faire supposer d'autres actes contre le Droit des Gens que poserait la France.

Après quoi l'ambassadeur se retira à nouveau.

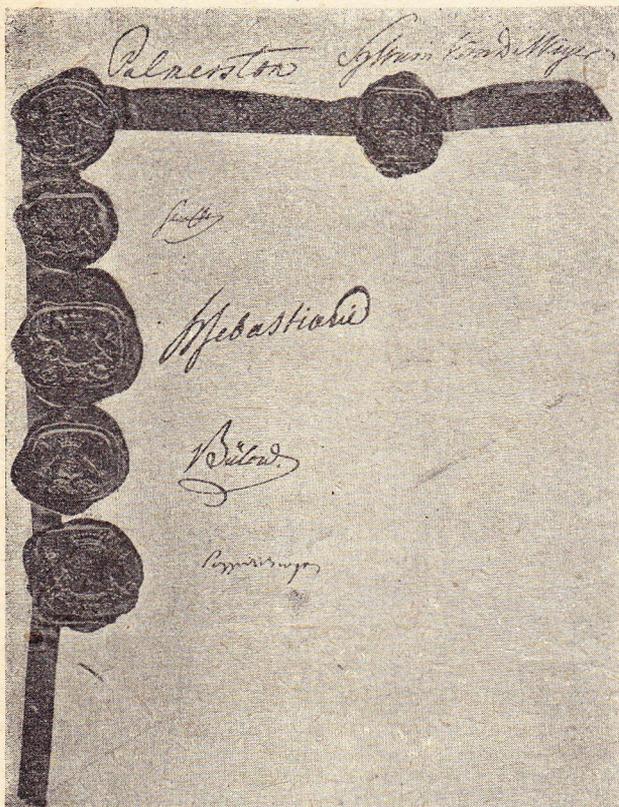
Une demi-heure plus tard, la réponse était portée au palais où le conseil, sous la présidence du Roi, l'approuva.

Elle était libellée comme suit :

Bruxelles, le 3 août 1914
(7 heures du matin)

Par sa note du 2 août 1914, le Gouvernement allemand a fait connaître que d'après des nouvelles sûres les forces françaises auraient l'intention de marcher sur la Meuse par Givet et Namur, et que la Belgique, malgré sa meilleure volonté, ne serait pas en état de repousser sans secours une marche en avant des troupes françaises.

Le Gouvernement allemand s'estimerait dans l'obligation de parer cette attaque et de violer le territoire belge. Dans ces conditions, l'Allemagne propose au Gouvernement du Roi de prendre vis-à-vis d'elle



Fac-simile des signatures du « Chiffon de Papier »: Traité de Neutralité de la Belgique.

une attitude amicale et s'engage au moment de la paix à garantir l'intégrité du Royaume et de ses possessions dans toute leur étendue. La note ajoute que si la Belgique fait des difficultés à la marche en avant des troupes allemandes, l'Allemagne sera obligée de la considérer comme ennemie et de laisser le règlement ultérieur des deux Etats, l'un vis-à-vis de l'autre, au sort des armes.

Cette note a provoqué chez le Gouvernement du Roi un profond et douloureux étonnement.

Les intentions qu'elle attribue à la France sont en contradiction avec les déclarations formelles qui nous ont été faites le 1er août, au nom du Gouvernement de la République.

D'ailleurs si, contrairement à notre attente, une violation de la neutralité belge venait à être commise par la France, la Belgique remplirait tous ses devoirs internationaux et son armée opposerait à l'envahisseur la plus vigoureuse résistance.

Les traités de 1839 confirmés par les traités de 1870 consacrent l'indépendance et la neutralité de la Belgique sous la garantie des Puissances et notamment du Gouvernement de Sa Majesté le Roi de Prusse.

La Belgique a toujours été fidèle à ses obligations internationales ; elle a accompli ses devoirs dans un esprit de loyale impartialité ; elle n'a négligé aucun effort pour maintenir ou faire respecter sa neutralité.

L'atteinte à son indépendance dont la menace le Gouvernement allemand constituerait une flagrante violation du Droit des Gens. Aucun intérêt stratégique ne justifie la violation du droit.

Le Gouvernement belge, en acceptant les propositions qui lui sont notifiées, sacrifierait l'honneur de la nation en même temps qu'il trahirait ses devoirs vis-à-vis de l'Europe.

Conscient du rôle que la Belgique joue depuis plus de 80 ans dans la civilisation du monde, il se refuse à croire que l'indépendance de la Belgique ne puisse être maintenue qu'au prix de la violation de sa neutralité.

« La Belgique, dans les limites indiquées aux articles 1, 2 et 4, formera un Etat indépendant et perpétuellement neutre, elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres Etats.

Art. VII du traité du 19 avril 1839 entre la Belgique et les Pays-Bas.

S. M. l'Empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, S. M. le Roi des Français, S. M. la Reine du Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande, S. M. le Roi de Prusse et S. M. l'empereur de toutes les Russies déclarent que tous les articles ci-annexés forment la teneur du traité conclu à ce jour entre S. M. le Roi des Belges et S. M. le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, et sont considérés comme ayant la même force et valeur comme s'ils étaient textuellement insérés dans le présent acte et qu'ils se trouvent ainsi placés sous la garantie de Leurs dites Majestés. »

Art. premier du traité signé à Londres le 19 avril 1839.

Si cet espoir était déçu, le Gouvernement belge est fermement décidé à repousser par tous les moyens en son pouvoir toute atteinte à son droit. »

M. Davignon chargea le baron de Gaiffier de remettre la réponse à l'ambassadeur allemand.

M. Greindl, qui avait été ministre de Belgique à Berlin pendant 24 ans (1888-1912), assistait également au Conseil. (1)

Un de ses amis fit la narration suivante dans le « XXe Siècle » :

« Le comte Greindl vivait dans sa villa d'Uccle où j'étais son voisin. Le soir du 2 août 1914, le comte me fit appeler. Il était en sa qualité de ministre d'Etat convoqué à un Conseil au Palais de Bruxelles et il me demandait de l'y conduire dans mon automobile. Je m'empressai de venir le prendre moi-même. En montant en voiture, le comte me dit : « Je me doute de quoi il s'agit. L'Angleterre demande à occuper Anvers, préalablement. Je sais ce que je répondrai ».

« Je le débarquai au Palais et j'attendis dans la nuit très fraîche, au milieu d'un va-et-vient d'estafettes et d'automobiles affairées jusqu'à 2 heures du matin. Je vis alors reparaitre le comte Greindl, pâle comme un mort, défait et désespéré. L'œil sec et fixe, sans dire un mot, il monta dans l'automobile et fit à ma demande un signe d'assentiment. Nous rentrâmes à Uccle. Il me prit le bras pour descendre et, comme un automate, entra dans le salon. Prévenants, les domestiques avaient allumé un grand feu de bois. Le vieillard qui avait sans doute pris froid pendant cette course rapide dans la nuit brumeuse, s'approcha du feu, s'accouda à la cheminée, la tête entre les mains. Sur la cheminée je voyais exposées, souvenirs de longues et cordiales relations, les photographies de hautes personnalités allemandes, aux flatteuses dédicaces. En bonne place se trouvaient le Kaiser, l'Impé-

(1) Le comte Greindl mourut le 30 juillet 1917, à l'âge de 82 ans.

Brüssel, den 2 August 1914

Très confidentiel.

Der Kaiserlichen Regierung liegen zuverlässige Nachrichten vor über den beabsichtigten Aufmarsch französischer Streitkräfte an der Maas - Strecke Givet - Namur. Sie lassen keinen Zweifel über die Absicht Frankreichs, durch belgisches Gebiet gegen Deutschland vorzugehen

Die Kaiserliche Regierung kann sich der Besorgnis nicht erwehren, daß Belgien, trotz besten Willens nicht im Stande sein wird, ohne Hilfe einen französischen Vormarsch mit so großer Aussicht auf Erfolg abzuwehren, daß darin eine ausreichende Sicherheit gegen die Bedrohung Deutschlands gefunden werden kann. Es ist ein Gebot der Selbsterhaltung für Deutschland, dem feindlichen Angriff zuvorzukommen. Mit dem größten Bedauern würde es daher die deutsche Regierung erfüllen, wenn Belgien einen Akt der Feindseligkeit

Photographie de la première page du texte original de l'ultimatum remis par M. de Below à M. Davignon le 2 août 1914 à 7 h. du soir

ratrice, le Kronprinz, toute la famille impériale, enfin. Je n'osais abandonner le comte dans l'état où je le voyais et je l'avouerais, je voulais savoir. Tout à coup, le comte Greindl se redressa ; son regard fixe, perdu, d'abord, tomba sur les portraits. Brusquement il les saisit, les arracha l'un après l'autre de leur cadre et les précipita dans l'âtre. Comme tout flambait, il se retourna vers moi :

— « Voilà », dit-il.

Et il disparut derrière une portière.

Je devais comprendre le lendemain ; le vieillard était allé pleurer sans témoin les erreurs et les affections de toute sa vie. »

L'ultimatum allemand était un coup terrible pour l'infortuné plénipotentiaire.

Il en serait de même pour beaucoup d'autres...

Bruxelles était encore plongé dans le sommeil. La ville se réveilla pleine d'espoir lorsque M. de Gaiffier se rendit avec la réponse à la légation allemande, rue Belliard. Il était exactement sept heures.

Le messenger fut introduit dans le cabinet de l'ambassadeur. Il l'attendait. De Gaiffier lui remit la note.

Von Below-Saleske la parcourut rapidement.

— Vous n'avez rien à ajouter ? demanda-t-il.

Le délégué répondit négativement, salua et sortit.

On signala le fait aux légations de France et d'Angleterre.

M. Webber, attaché à la légation anglaise, entra tout énervé au ministère des affaires étrangères.

L'ambassadeur anglais, sir Francis Villiers, l'avait dépêché pour prendre copie de la note allemande et de la réponse de la Belgique.

M. de Bassompierre le reçut et lui lut les textes avec émotion. Webber lui saisit les deux mains et dit :

— Bravo, les Belges !

Concernant les préliminaires de l'ultimatum allemand, Kautsky fit de remarquables révélations dans son œuvre intitulée « Les Causes de la Guerre ». Nous les reproduisons ci-dessous, non seulement parce qu'elles revêtent un caractère historique important, mais aussi parce qu'elles mettent au jour la perfidie et la mauvaise foi des Allemands.

« Les militaires ordonnèrent et les mandataires publics durent obéir. On ne leur réserva que la tâche ingrate de justifier aux yeux de public le viol de la parole donnée. Ils ne se sont guère foulé la rate à cette occasion. On s'en tint, cette fois encore, à la facile doctrine de von Berchtold : imputer des intentions ennemies à autrui et en déduire qu'on était ainsi contraint à guerroyer.

Et, en ce qui concernait la question belge, le rôle distingué de messenger fut réservé au Chancelier.

Le 28 juillet, le ministère des Affaires Etrangères reçut une note ébauchée par Moltke, chef de l'état-major général. Elle portait la date du 26 du même mois et était adressée au gouvernement belge après avoir subi quelques modifications de style de la part du chancelier, de Stumm, de Zimmermann et de von Jagow qui, lui, l'envoya, le jour même, non au gouvernement belge, mais au délégué allemand, à Bruxelles.

Ce document renfermait le texte de l'ultimatum allemand. On remarqua le passage suivant dans l'ébauche de Moltke :

« Une réponse claire et précise doit être faite à cette lettre endéans les 24 heures après la réception, sinon les hostilités seront immédiatement ouvertes. »

Cette phrase parut cependant trop grossière à von Jagow. Il la biffa et la remplaça par l'instruction suivante qu'il envoya à l'ambassadeur allemand à Bruxelles :

« Veuillez avoir l'obligeance d'aviser très confidentiellement le gouvernement royal belge de la teneur de la présente et de le prier de donner une réponse précise endéans les 24 heures.

« Vous voudrez bien me télégraphier par retour l'accueil qui vous aura été fait et m'informer de la réponse définitive du gouvernement royal belge. »

Ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, le document de von Moltke fut approuvé sans plus par le ministère des Affaires Etrangères et envoyé avec quelques modifications de style. Elles sont insignifiantes. Une seule mérite d'être mentionnée. Le chef de l'état-major général supposait évidemment que l'Angleterre se mettrait en guerre en même temps que la France et c'est pour cette raison qu'il s'exprimait en ces termes, voulant être fixé au sujet d'une marche éventuelle franco-anglaise à travers la Belgique. Cela parut cependant quelque peu scabreux au Ministère des Affaires Etrangères. On y espérait encore que l'Angleterre resterait neutre. Stumm biffa conséquemment les mots visant l'Angleterre et se borna à guillemeter « l'affirmation indubitable » que la France se proposait de faire passer ses troupes par la Belgique.

On n'ergota, somme toute, que sur une couple de mots, mais ce menu détail fut particulièrement caractéristique. Cette petite joute démontra la malice de l'état-major général qui excellait à imputer des intentions hostiles à la France ou à l'Angleterre, intentions qui devaient inévitablement amener la guerre ou la violation de la neutralité.

Les Allemands propageaient ainsi ces bruits par anticipation, bien avant même que de telles hostilités pussent se produire, et ils les reproduiraient aussitôt que l'occasion leur serait favorable. Telle était leur tactique. Le document ébauché le 26 juillet, rédigé et expédié le 29, ne fut pas remis immédiatement au gouvernement belge. Le monde n'était pas encore préparé à la guerre franco-allemande à cette date.

Jagow renferma le document dans une enveloppe dûment cachetée et un courrier la remit à l'ambassadeur allemand, à Bruxelles, von Below-Saleske, avec le mot suivant :

« Vous êtes prié de garder en toute sécurité le pli annexé à la présente instruction et de n'en prendre connaissance que lorsque vous y aurez été invité télégraphiquement. Je vous saurais gré de m'accuser réception de ce message et de l'annexe par télégramme. »



Le prince Charles-Théodore



La princesse Marie-José

Donc le « Not », qui, selon l'affirmation pathétique de von Bethmann dans sa grande allocution guerrière du 4 août, ne connaît pas de « Gebot », fut déjà froidement conçu et « précieusement gardé » en saumure, pour qu'on pût s'en faire une arme dès que la nécessité s'imposerait.

Voilà ce qui se passait le 2 août. L'état-major général clama aussitôt que la sécurité de l'Allemagne était menacée dans ses bases depuis que la France s'était proposé de faire passer ses troupes par la Belgique. Jagow envoya alors le télégramme suivant à l'ambassadeur allemand, à Bruxelles :

« Veuillez avoir l'obligeance d'ouvrir d'urgence l'annexe à l'instruction n. 88 et d'exécuter, ce soir, à 8 heures (heure allemande), l'ordre inclus. Vous aurez soin de biffer, dans la note du gouvernement impérial, sous le n. 7, les mots « non seulement » et ceux « elle est même disposée ».

« La réponse devra être exigée endéans les 12 heures, contrairement à 24 heures, donc tout au plus tard demain matin, à 8 heures. Vous êtes en outre prié d'affirmer expressément au gouvernement belge qu'en dépit de toutes les promesses faites, l'intention de la France nous est parfaitement connue et que tout doute doit être exclu à ce sujet.

« La réponse du gouvernement belge devra nous être parvenue demain après-midi, à 2 heures (heure allemande) au plus tard. Vous aurez donc soin de nous télégraphier d'urgence la réponse et de la faire

remettre immédiatement après réception, par automobile, au général von Emmich, à l'hôtel « Union », à Aix-la-Chapelle. Vous en chargerez un membre de l'ambassade impériale, l'attaché militaire de préférence.

« Le gouvernement belge devra être sous l'impression que les divers ordres concernant cette affaire ne vous sont parvenus que ce jour. Je vous invite en outre à proposer au gouvernement belge de se retirer avec ses troupes sur Anvers, et que, s'il le désire, nous nous chargerons de protéger Bruxelles contre les troubles intérieurs. »

L'histoire de l'ultimatum à la Belgique dévoile clairement le mécanisme qui fut employé pour justifier les raisons qui incitèrent l'Allemagne à déclarer la guerre pendant les premiers jours du mois d'août.

Quiconque observe ces procédés, doit « être convaincu » que « vous » les faits établis par le gouvernement allemand au cours de ces journées mémorables, sont de plus en plus pétris de mensonges au fur et à mesure que leur « sincérité » et leur « indubitabilité » absolues furent confirmées par des témoignages réitérés.

Ce fut un drame macabre empreint de dégénérescence morale qui précéda la guerre.

Mais la bouffonnerie satirique se fit jour, d'autre part.

La « concentration » de troupes françaises à la frontière belge pouvait influencer l'Allemand naïf



Le prince Léopold

dont le cerveau s'était déjà considérablement brouillé pendant ces premiers jours du mois d'août. Mais on s'efforçait aussi de persuader à l'Angleterre qu'on était contraint à faire une invasion en Belgique. Du coup, il fallut des arguments plus péremptoirs. On chercha, on fouilla, on inventa et on jeta le dévolu sur des aviateurs mystérieux. Dans la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France, l'attention est attirée sur le fait que « plusieurs de ces aviateurs ont manifestement violé la neutralité belge en volant au-dessus du territoire belge. »

On ne pouvait cependant guère espérer produire une profonde impression en Angleterre en alléguant ces raids dont on ne pouvait établir l'évidence. Il s'agissait de trouver un terrain plus fertile. L'automobile pouvait peut-être venir en aide là où l'avion n'avait pas eu de succès.

Le 2 août, le président gouvernemental à Dusseldorf envoyait le télégramme suivant au Chancelier :

« Hier, le prévôt de Geldern m'a télégraphié qu'un bataillon lui a rapporté que douze autos transportant 80 officiers français en uniformes d'officiers prussiens ont tenté de franchir la frontière en cet endroit à proximité de Walbeck. Ayant été invité à fournir des renseignements plus précis, le prévôt a fait savoir que l'adjudant du bataillon a confirmé en principe la nouvelle concernant les 80 officiers français. Les autos ont été abandonnées en territoire hollandais.

Un officier, qui marchait en tête, s'est retiré, après avoir essayé une résistance armée. »

Admettons un instant que la nouvelle fût exacte « en principe » et qu'elle fût pas la quintessence de l'imagination échauffée de quelques gardes-frontières.

Il s'agissait alors de la violation de la neutralité hollandaise et non de la violation du sol belge.

Mais, qu'avaient donc vu les gardes-frontières ? 12 autos transportant 80 voyageurs en uniformes d'officiers prussiens. L'un d'eux qui était descendu de l'auto et qui franchit la frontière ne fut pas reçu avec la déférence coutumière pour l'uniforme comme le capitaine von Köpenick, mais on l'accueillit à main armée. Les gardes remarquèrent en outre immédiatement que les 80 automobilistes n'avaient pas le droit de porter leur uniforme. Et sans avoir fait la moindre enquête, ils savaient que les personnes déguisées n'étaient par exemple pas des Hollandais, mais des Français (sic), des officiers français qui, après avoir traversé la Belgique, étaient passés en Hollande pour pénétrer ainsi en Allemagne. Et, pour voyager inaperçus en Belgique et en Hollande, ils avaient préféré s'affubler d'uniformes prussiens au lieu de revêtir des vêtements civils !

Toute cette histoire était aussi insensée que celle, propagée le même jour, et qui accusait un docteur français et deux de ses compatriotes d'avoir été surpris au moment où ils infectaient des sources, de bacilles du choléra, à Metz. La version était si grossière qu'on n'osa même plus la relever plus tard. Le 2 août Jagow réussit cependant à la faire revivre, et à la corser d'une action diplomatique. Il télégraphia à Rome l'histoire des bacilles du choléra avec prière de la faire insérer dans les journaux. Et, à l'ambassadeur à Londres et aux délégués à Bruxelles et à La Haye il envoya le télégramme suivant :

« Prière de communiquer au gouvernement local que 80 officiers français, revêtus d'uniformes d'officiers prussiens, montés dans 12 autos, ont tenté de franchir la frontière allemande ce matin à Walbeck, à l'ouest de Geldern. Cet acte constitue une violation flagrante de la neutralité par la France. »

Il fallait réellement avoir perdu la tête pour se ridiculiser ainsi à l'étranger.

Geldern se trouve d'ailleurs à proximité de Wesel, où on aurait du coup arrêté cet audacieux convoi. Mais les militaires semblent avoir été particulièrement couards dans cette région et ils avaient un penchant à voir partout des fantômes.

Le général von Emmich poussa le cynisme encore plus loin que von Jagow. Il motiva l'invasion en Belgique par une proclamation, dans laquelle il dit : (1).

« Nos troupes ont agi sous la contrainte d'une nécessité inéluctable, la neutralité de la Belgique ayant été violée par des officiers français qui, sous un déguisement, ont traversé le territoire belge en automobile pour pénétrer en Allemagne. »

Lors de son allocution guerrière du 4 août, von Bethmann-Hollweg eut honte de se servir de ce prétexte insensé pour justifier l'invasion allemande en Belgique. Il convint que la violation de la neutralité belge « était contraire aux prescriptions du Droit des Gens » et que le gouvernement français avait déclaré à Bruxelles qu'il respecterait la neutralité de la Belgique aussi longtemps que l'adversaire ne la violerait pas ; mais il négligea de faire remarquer que von Jagow avait refusé de faire une déclaration analogue. Il dit ensuite :

« Nous savions cependant que la France était prête à envahir la Belgique. »

Eh oui, nous savions déjà le 29 juillet que la France était prête à se ruer sur la Belgique le 1er août !

« La France pouvait attendre, mais nous pas, et une ruée française dans notre flanc sur le Bas-Rhin aurait pu être fatale. C'est ce qui nous contraignit à passer outre aux protestations des gouvernements luxembourgeois et belge. »

Ici donc, il ne s'agit plus de violations déjà commises de la neutralité belge. L'invasion allemande, au fond, n'est plus justifiée que par la phrase assommante : « nous ne pouvons pas attendre », et c'était en réalité le seul prétexte.

(1) Nous y reviendrons plus loin.

C'est à l'aide du mensonge, de la perfidie et de la trahison que la guerre fut amorcée au début du mois de juillet et elle commença dans les mêmes conditions au début du mois d'août.

Cette dernière phase fut la conséquence inévitable de la préparation. Ici encore cela parut être la malédiction du forfait qui devait engendrer de nouveaux crimes. Le gouvernement et le commandement militaire ne parvinrent plus à sortir de l'ornière de mensonges dans laquelle ils s'étaient embourbés.»

Voilà ce que nous dit Kautsky à ce sujet. Les journaux annoncèrent la nouvelle de la perfidie allemande. On se ruait vers les camelots qui la criaient. On lut vite et on commenta la nouvelle. Il y avait de la tristesse, de l'indignation et de la haine.

Ce lundi matin fut un jour mémorable ! C'était une journée radieuse, mais elle déchainait une guerre terrible.

Je me rendis à Anvers pour assister à une distribution de prix.

Je sortis de la gare centrale à 9 heures. Il y avait de l'animation partout... La nouvelle n'était pas encore connue ici. Le train qui m'avait amené transportait beaucoup d'Allemands qui quittaient le littoral et rentraient au foyer.

Rue Carnot, je vis un grand placard. C'était une proclamation du bourgmestre De Vos, signalant que les Allemands avaient violé le Limbourg hollandais (1) et que le même sort nous était peut-être réservé. C'est ce qui avait déterminé la proclamation de l'état de siège à Anvers.

Anvers en état de siège... On éprouvait une sensation semblable à celle qui nous aurait entourés d'ennemis et qui allait nous amener de fâcheux jours de guerre.

Je me rendis à l'école. Les enfants y circulaient vêtus de leurs habits du dimanche. Il y avait beaucoup de mamans... mais bien peu de pères. La mobilisation avait sévi parmi les familles. On commentait la situation politique. Plusieurs instituteurs avaient été rappelés sous les armes en qualité de brancardiers. Tout à coup un messager parut... La garde-civique était mobilisée. Au dehors des tambours battaient. Plusieurs instituteurs quittèrent l'établissement.

La fête n'aurait pas lieu...

On connaissait la nouvelle maintenant. L'Allemagne avait envoyé un ultimatum. La guerre serait déclarée. Certains eurent les larmes aux yeux. On songeait aux soldats.

- Il ne s'agit que de garder les frontières !
- La guerre ! La guerre chez nous ? Et nous vivions en paix avec tout le monde !
- Nous serons de retour au foyer endéans une quinzaine de jours.

Et toutes les exclamations optimistes qui camouflaient la terreur révélaient cependant une profonde ignorance.

La bataille allait s'engager. Des milliers de jeunes vies étaient menacées.

Oh, la perfide Allemagne ! A Anvers surtout cette infamie devait ressortir davantage !

La métropole belge regorgeait d'Allemands, riches et pauvres, commerçants et employés, qui vivaient chez nous en une liberté absolue, jouissant d'une large hospitalité.

Et maintenant ils se disaient nos ennemis.

Du coup la panique se déclara par tout le pays. Les habitants voulaient qu'on leur ristournât leurs dépôts en banque et aux caisses d'épargne. Le bruit se répandit que la monnaie fiduciaire n'aurait plus de valeur et les établissements financiers furent assaillis pour obtenir de l'argent monnayé. Les espèces sonnantes disparurent comme par enchantement. Certaines personnes se confectionnèrent immédiatement des ceintures dans lesquelles elles enfouirent les pièces de cent sous en vue d'une fuite éventuelle.

A Bruxelles, aux environs de Ste Gudule, une foule de gens énervés et impatientes faisaient la file depuis



Guillaume II

5 heures du matin espérant pouvoir pénétrer dans la banque vers midi.

On y échangeait le papier-monnaie pour de l'argent qui fut aussitôt précieusement gardé. Les usuriers s'avéraient déjà et bon nombre de naïfs étaient tout heureux de recevoir 3 pièces de cinq francs pour un billet de vingt.

Les boutiquiers préféraient ne pas vendre plutôt que de devoir rendre de la menue monnaie ; et au restaurant, le garçon n'aurait présenté une consommation au client qu'après s'être enquis s'il disposait de la monnaie nécessaire.

Afin de pallier à la pénurie de monnaie, la Banque Nationale dut émettre des coupures de 5, 2 et 1 francs.

D'autre part, beaucoup de gens craignaient la famine. Des emplettes extraordinaires furent faites, et les sacs de farine, de riz, de pois, de haricots, les confitures, les fromages s'engouffrèrent en un ensemble hétéroclite dans les caves des particuliers. Certains même les cachèrent.

De longues files d'acheteurs stationnaient devant les magasins et les bruits les plus insensés y étaient répandus.

C'était une conséquence de la publication de l'ultimatum allemand.

La nouvelle se répandit par tout le pays, du nord au sud, de l'est à l'ouest.

— Que faisons-nous donc encore ici, clama un officier des chasseurs qui se trouvait avec ses troupes à la frontière française. Allons à Liège. C'est là qu'il faut attendre l'ennemi !

La note n'eut pourtant pas un effet immédiat sur la concentration de l'armée qui occupait toujours les endroits, prescrits par les devoirs de la plus stricte neutralité.

Tous les postes le long des frontières avaient reçu l'ordre de faire feu sur toute troupe étrangère qui pénétrerait en Belgique.

La guerre n'était d'ailleurs pas encore déclarée.

A Bruxelles, le Conseil des ministres avait rappelé trois généraux : Selliers de Moranville, chef d'état-major général ; de Ryckel, sous-chef d'état-major général et Hanotau, l'inspecteur général de l'artillerie et aide de camp du Roi.

Il fallait décider de quelle façon on utiliserait nos faibles forces militaires. Un des conseillers proposa

(1) L'on se rappellera que ce fait fut reconnu inexact.



De Broqueville, chef du Cabinet

même de passer immédiatement à l'offensive, de pénétrer en Allemagne et d'y entraver ainsi la mobilisation générale. Pour réaliser cette action on ne devrait pas pousser bien loin par delà la frontière.

On décida de poster l'armée de campagne sur la Gêthe, entre Liège et Anvers. Elle y couvrirait Anvers, resterait en communication avec sa base dans cette forteresse et attendrait la concentration des troupes jusqu'à l'arrivée des forces françaises et britanniques. Dans l'entretemps Liège et Namur résisteraient aux premières attaques.

Ce lundi matin, entre 10 et 12 heures, le Conseil des ministres décida de solliciter l'appui diplomatique des puissances garantes, à l'exception évidemment de l'Allemagne et de l'Autriche.

On ferait appel aux forces militaires dès que l'Allemagne aurait violé notre territoire. Elle n'aurait aucun prétexte pour affirmer que nous avions abusé de notre neutralité pour favoriser ses ennemis.

On a raconté que le 3 août la France présenta l'aide immédiate de cinq corps d'armée, mais que notre gouvernement refusa ce secours. C'est une légende. Le 3 août, l'ambassadeur de France se rendit chez M. Davignon en son nom personnel, il n'agissait donc nullement pour compte de son gouvernement. Il dit être persuadé que si la Belgique demandait une aide militaire à la France, puissance garante, le gouvernement de la République satisferrait immédiatement à ce désir. Dans la négative, on attendrait, à Paris, que la Belgique intervint militairement, avant de prendre une décision.

M. Davignon fit part à M. Klobukowski de la décision que le Conseil des ministres venait de prendre.

L'Allemagne avait cru en imposer par la crainte. Cette menace fut vaine et la puissante monarchie devait commencer la guerre par un acte criminel — qui souleva contre elle presque tous les peuples civilisés.

Il était possible qu'elle se ravistât maintenant qu'elle connaissait notre décision.

C'est ce qui incita notre gouvernement à ne pas demander encore de l'aide à l'étranger.

L'incertitude ne serait pourtant que de courte durée. Le mardi, 4 août, à 6 heures du matin, l'ambassa-

teur allemand apportait une nouvelle note à M. Davignon.

La veille au soir, à 6 heures 45, l'Allemagne avait déclaré la guerre à la France.

Et cette fois elle commettait cette action infâme envers la Belgique. C'était en somme la teneur de la nouvelle note. Au sujet de la convocation des Chambres qui avaient été réunies dans la matinée de ce jour, nous en parlerons un peu plus loin.

Le drapeau tricolore flottait à toutes les fenêtres, dans toutes les villes, dans tous les villages... Le drapeau, c'était le symbole de la patrie qui sacrifierait tout pour l'honneur et le Droit.

La veille, le baron Beyens, notre ministre à Berlin, avait eu l'entretien suivant avec M. von Jagow, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères :

— Eh bien ! qu'avez-vous à me dire ?

Ce furent ses premières paroles en venant avec empressement à la rencontre du baron Beyens.

— J'ai à vous demander des explications au sujet de l'ultimatum que le Ministre d'Allemagne a remis dimanche soir à mon Gouvernement. Je suppose que vous avez quelque raison à donner pour expliquer un pareil acte.

— Une nécessité absolue nous a contraints à vous adresser cette demande. C'est la mort dans l'âme que l'Empereur et son Gouvernement ont dû s'y résigner. Pour moi, c'est la détermination la plus pénible, la plus cruelle que j'aie eue à prendre de toute ma carrière. Mais le passage par la Belgique est pour l'Allemagne une question de vie ou de mort. Elle doit en finir le plus rapidement possible avec la France, l'écraser complètement, afin de pouvoir se retourner ensuite contre la Russie, sinon elle sera prise elle-même entre l'enclume et le marteau. Nous avons appris que l'armée française se préparait à passer par la Belgique et à nous attaquer dans le flanc. Nous devons la circonvenir.

— Mais, reprit le baron Beyens, vous êtes sur une frontière de 200 kilomètres, en contact direct avec la France. Quel besoin avez-vous, pour vider votre querelle, de faire un détour par notre pays ?

— La frontière française est trop fortifiée et nous sommes obligés, je vous le répète, à agir au plus vite avant que la Russie ait eu le temps de mobiliser son armée.

— Contrairement à ce que vous pensez, la France nous a promis formellement de respecter notre neutralité, pourvu que vous la respectiez vous-même. Qu'auriez-vous dit si, au lieu de nous faire spontanément cette promesse, elle nous avait adressé avant vous la même sommation, si elle avait exigé le passage à travers notre pays et si nous avions cédé à ses menaces ? Que nous étions des lâches, incapables de défendre notre neutralité et indignes de vivre indépendants ?

M. de Jagow ne répondit pas à cette question.

— Avez-vous, continua le baron Beyens, quelque chose à nous reprocher ? N'avons-nous pas toujours rempli correctement et scrupuleusement, envers l'Allemagne comme envers les autres Puissances garantes, les devoirs que nous imposait la neutralité de la Belgique ? N'avons-nous pas été pour vous, depuis la fondation de notre royaume, des voisins loyaux et sûrs ?

— L'Allemagne n'a aucun reproche à adresser à la Belgique dont l'attitude a toujours été très correcte.

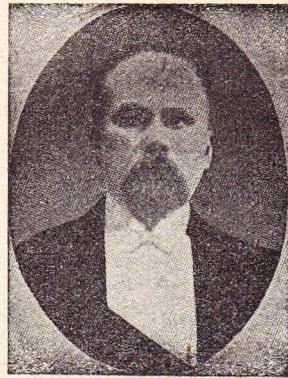
— Ainsi donc, pour reconnaître notre loyauté, vous voulez faire de notre pays le champ de bataille de votre lutte avec la France, le champ de bataille de l'Europe, et nous savons ce qu'une guerre moderne entraîne de dévastations et de ruines ! Y avez-vous pensé ?

— Si l'armée belge, répondit le secrétaire d'Etat, nous laisse passer librement sans détruire les chemins de fer, sans faire sauter les ponts et les tunnels et se retire sur Anvers sans essayer de défendre Liège, nous promettons non seulement de respecter l'indépendance de la Belgique, la vie et les propriétés des habitants, mais encore de vous indemniser des pertes que vous aurez subies.

— Monsieur le Secrétaire d'Etat, répliqua le baron Beyens, le Gouvernement belge, conscient de ses devoirs envers tous les garants de sa neutralité, ne pouvait faire à une pareille proposition que la réponse



Emile Vanderveide



Le Président Poincaré

qu'il a faite sans hésiter. Toute la nation approuvera son Roi et son Gouvernement. Vous devez reconnaître vous-même qu'une autre réponse était impossible.

Comme je le pressais de parler, ajoute le baron Beyens, M. de Jagow, devant mon insistance, finit par dire :

« Je le reconnais. Je comprends votre réponse. Je la comprends comme homme privé, mais comme Secrétaire d'Etat je n'ai pas d'opinion à exprimer. »

Von Below quitterait la Belgique. Il fit part à M. Davignon que l'Allemagne cédait aux Etats-Unis la protection des intérêts allemands en Belgique.

Par contre la Belgique priait le gouvernement espagnol de sauvegarder les intérêts belges en Allemagne.

Voici la teneur de la lettre que M. Davignon envoya à l'ambassadeur allemand :

Bruxelles, le 4 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que dès aujourd'hui le Gouvernement du Roi ne saurait plus Lui reconnaître de caractère diplomatique et cesse d'avoir des relations officielles avec Elle. Votre Excellence trouvera sous ce pli les passeports qui sont nécessaires à son départ et à celui du personnel de la Légation.

LA SEANCE SOLENNELLE DU PARLEMENT LA GUERRE !

Le 31 juillet 1914, le gouvernement avait décidé de réunir les Chambres afin de voter les crédits de guerre et de faire approuver une série de lois nécessitées par les circonstances.

Cette séance devait avoir lieu le 6 août. Mais vint l'infâme ultimatum. Et on décida au conseil des ministres de fixer au 4 août la réunion projetée.

Les représentants furent avertis télégraphiquement.

Ce jour, de grand matin, une foule de curieux stationnait déjà autour du Palais de la Nation.

Vers 9 heures, ce fut une mare grouillante qui s'agitait autour du Parc, rue de la Loi et rue Royale. Le Roi devait se rendre au Parlement et y prononcer le discours du Trône.

Des curieux avaient fait le pied de grue pendant toute la nuit devant les portes qui donnaient accès aux tribunes publiques, car ils voulaient être certains d'occuper une place à l'intérieur du bâtiment. Ils s'étaient pourvus de victuailles. Nombre d'entre eux s'assoupirent dans cette foule. L'attente serait d'autant moins longue.

Les représentants arrivèrent dès 9 heures.

Le temps avait fait défaut pour parer la salle de réunion, comme c'est l'habitude lorsque le Roi y vient faire le discours du Trône. On avait passé outre. Et à juste titre, car ce n'était pas le moment de s'occuper de décors. La Nation était en danger, l'heure était grave. La tribune présidentielle ferait office de trône. On l'avait parée de quelques écussons et de

drapeaux, et le fauteuil du président de la Chambre avait été remplacé par un siège doré.

Députés et sénateurs emplissaient la salle.

Le président, M. Mullendorff, bourgmestre de Verviers, était retenu en sa ville par la gravité de l'heure. On frôlait la frontière allemande à Verviers...

M. Frédéric Delvaux, un vieillard de 80 ans, député d'Anvers, remplissait en sa qualité de doyen d'âge les fonctions présidentielles et avait comme assesseurs MM. Pécher, d'Anvers, et Devèze, de Bruxelles, les cadets de la Chambre.

C'était la première séance après les élections du mois de mai.

Tout dissentiment politique, tout esprit de parti, tout sectarisme est banni. Ils sont oubliés les jours inoroses où on luttait pour le triomphe des opinions respectives. La Nation était en danger...

Les députés des régions limitrophes de l'Allemagne sont assaillis de questions. Mais ils ont peu ou point de nouvelles. Ils ignorent si des troupes allemandes ont foulé notre sol, ce matin.

Certains virent un premier symptôme de la guerre : la destruction de quelques ouvrages d'art par le général Leman, commandant la position fortifiée de Liège.

Parmi les députés, on remarque quelques uniformes : le duc d'Ursel, en tenue des guides, qui s'est enrôlé la veille, en dépit de ses quarante ans révolus ; M. Hubin, de Huy, sous-officier d'infanterie, qui a repris les armes.

Les ministres ne sont pas encore présents. Un conseil de cabinet a lieu, à 9 heures, au Palais.

Les délégués qui recevront le Roi et la Reine sont désignés par le sort. Ils sont douze pour le Roi : MM. Nobels, D'Hondt, Gillès de Pélichy, Van Cleemputte, de Wouters d'Oplinter, Boël, Féron, Borginon, Maenhaut, de Meester, Ortegat et Dejardin ; quatre pour la Reine ; MM. Delbeke, Vergauwen, Behaghel et de Kerckhove d'Exaerde.

Au dehors un bruit confus et croissant se fait entendre... c'est le peuple qui acclame... Le Roi a quitté le Palais.

Les ministres pénètrent dans la salle. Ils paraissent fatigués...

Le bruit s'élève et s'amplifie. Le peuple jubile et le son des clairons se mêle à la « Brabançonne » qui retentit de toutes parts.

La foule délirante ovationne ses souverains dans la rue, aux fenêtres, aux balcons, sur les toits, d'aucuns perchés dans les arbres du parc, d'autres s'accrochant aux réverbères ; tout le monde crie et agite des mouchoirs. Beaucoup pleurent d'émotion.

La Reine s'avance en tête. Elle descend de son carrosse traîné par six chevaux.

Ses enfants : le duc de Brabant, le comte de Flandre et la petite princesse Marie-José l'accompagnent...

Au parlement une voix accentue :

— La Reine ! messieurs.

Comme mû par un ressort, chacun se lève. On observe la porte à gauche... Drapée dans un vêtement de nuance bleuâtre, la reine pénètre dans la salle, frénétiquement acclamée par les représentants.



Le Tsar de Russie

Au dehors un tonnerre d'applaudissements se déclanche... C'est le Roi ! Il s'approche du Palais.

Il est à cheval, escorté de son état-major et d'un escadron de la garde-civique à cheval. Le souverain met pied à terre. La délégation vient le saluer.

Des huissiers le précèdent. Les gardes-civiques agitent leurs panaches perchés sur les baïonnettes.

— Le Roi !

Et à nouveau, le Palais tressaille sous la bordée de l'ovation.

Albert a revêtu l'uniforme de lieutenant-général en tenue de campagne.

— Vive le Roi !

— Vive la Patrie !

Et les applaudissements redoublent de vigueur.

Mais soudain le silence se fait. Le Roi va parler.

Sa haute taille, fière et élégante, se dresse en toute sa virilité.

Un feu intérieur anime son regard. Ses traits témoignent d'une gravité profonde... Quelques rides trahissent l'émotion qui l'étreint.

Les officiers ont pris place sur les marches inférieures de la tribune.

Les diplomates se tiennent à leurs places respectives : M. Klobukowski, ambassadeur de France, sir Francis Villiers, ambassadeur d'Angleterre, le prince Koudacheff, ambassadeur de Russie.

A l'avalanche des applaudissements succède un silence profond et solennel...

Sa Majesté s'exprime alors en ces termes :

Messieurs,

Jamais, depuis 1830, heure plus grave n'a sonné pour la Belgique : l'intégrité de notre territoire est menacée.

La force même de notre droit, la sympathie dont la Belgique, fière de ses libres institutions et de ses conquêtes morales, n'a cessé de jouir auprès des autres nations, la nécessité pour l'équilibre de l'Europe de notre existence autonome, nous font espérer encore que les événements redoutés ne se produiront pas.

Mais si nos espoirs sont déçus, s'il nous faut résister à l'invasion de notre sol et défendre nos foyers menacés, ce devoir, si dur soit-il, nous trouvera armés et décidés aux plus grands sacrifices. (Acclamations et cris de : Vive le Roi ! Vive la Belgique !)

Dès maintenant, et en prévision de toute éventualité, notre vaillante jeunesse est debout, fermement résolue, avec la ténacité et le sang froid traditionnels des Belges, à défendre la patrie en danger. (Applaudissements.)

Je lui adresse, au nom de la nation, un fraternel salut. (Acclamations et cris de : Vive l'armée !) Partout en Flandre et en Wallonie, dans les villes et les campagnes, un seul sentiment étreint les cœurs : le patriotisme ; une seule vision emplit les esprits : notre indépendance compromise ; un seul devoir s'impose à nos volontés : la résistance opiniâtre. (Applaudissements et acclamations.)

Dans ces graves circonstances, deux vertus sont

indispensables : le courage calme (nouveaux applaudissements), mais ferme, et l'union intime de tous les Belges.

L'une et l'autre viennent déjà de s'affirmer avec éclat sous les yeux de la nation remplie d'enthousiasme.

L'irréprochable mobilisation de notre armée, la multitude des engagements volontaires, le dévouement de la population civile, l'abnégation des familles ont montré, de façon indéniable, la bravoure réconfortante qui transporte le peuple belge. (Vifs applaudissements.)

Le moment est aux actes.

Je vous ai réunis, Messieurs, afin de permettre aux Chambres législatives de s'associer à l'élan du peuple dans un même sentiment de sacrifice.

Vous saurez prendre d'urgence, Messieurs, et pour la guerre et pour l'ordre public, toutes les mesures que la situation comporte. (Marques unanimes d'assentiment.)

Quand je vois cette assemblée frémissante, dans laquelle il n'y a plus qu'un seul parti, celui de la patrie (acclamations enthousiastes et cris de : Vive la Belgique !), où tous les cœurs battent en ce moment à l'unisson, mes souvenirs se reportent au Congrès de 1830 et je vous demande, Messieurs : Etes-vous décidés, inébranlablement, à maintenir intact le patrimoine sacré de nos ancêtres ? (Oui ! oui ! de toutes parts.)

Personne dans ce pays ne faillira à son devoir.

L'armée forte et disciplinée est à la hauteur de sa tâche : mon Gouvernement et moi-même nous avons pleine confiance dans ses chefs et dans ses soldats. (Marques d'approbation.)

Attaché étroitement à la population, soutenu par elle, le Gouvernement a conscience de ses responsabilités et les assumera jusqu'au bout avec la conviction réfléchie que les efforts de tous, unis dans le patriotisme le plus fervent, le plus généreux, sauvegarderont le bien suprême du pays.

Si l'étranger, au mépris de la neutralité dont nous avons toujours scrupuleusement observé les exigences, viole le territoire, il trouvera tous les Belges groupés autour du Souverain, qui ne trahira jamais son serment constitutionnel, et du Gouvernement investi de la confiance absolue de la nation tout entière. (Bravos sur tous les bancs.)

J'ai foi dans nos destinées : un pays qui se défend s'impose au respect de tous : ce pays ne périt pas ! (Très bien ! Vive le Roi ! Vive la Belgique !)

Dieu sera avec nous dans cette cause juste. (Nouveaux applaudissements.)

Vive la Belgique indépendante !

De longues et unanimes acclamations de l'assemblée et des tribunes accueillent la fin de ce discours.

Le Roi, la Reine et les princes quittent alors la salle et le baron de Broqueville, président du conseil et ministre de la guerre, donne ensuite lecture, aux députés et sénateurs qui restent dans la salle, de l'ultimatum, de notre réponse et de la note que l'ambassadeur allemand a remis le matin à 6 heures, au gouvernement belge. L'Allemagne allait pénétrer dans notre pays par la force des armes.

« Je le déclare, s'exclame le ministre, au nom de la Nation tout entière, groupée en un même sentiment, ce Peuple, même s'il était vaincu, ne sera jamais soumis ! »

Les représentants approuvent la réponse et applaudissent les paroles du premier ministre.

Le doyen d'âge, M. Delvaux, traduit l'opinion générale par ces mots :

« Messieurs, au nom de la représentation nationale, « nous devons prendre acte des déclarations solennelles que M. le Ministre vient de faire au nom du « Gouvernement. Notre unique réponse c'est que nos « cœurs sont avec lui et que nous mettons en lui tout « notre espoir. Nous lui crions : «Vive la Belgique !» « Soutenue par l'énergie des Belges, soyons-en « vaincus, elle ne périra pas ! »

Les sénateurs se lèvent et se rendent dans leur salle de réunion.

La Chambre commença alors sa séance ordinaire. Les pouvoirs des membres nouvellement élus

sont validés en bloc et on réélit le bureau par acclamations.

M. Schollaert donne l'accolade à M. Frédéric Delvaux et prend place au fauteuil présidentiel. (1)

Après avoir remercié la Chambre pour la confiance qui lui est témoignée, M. Schollaert salue l'armée et la nation entière.

— Ah, les braves gens ! dit-il, et comme l'on est fier d'être Belge !

En termes émus il remémore la nuit tragique du 2 au 3 août.

La Chambre vote sans discussion un crédit de guerre de 200 millions.

On remet une lettre au baron de Broqueville.

Visiblement ému, le premier ministre demande la parole. Sa voix vibre lorsqu'il dit :

— Messieurs, j'ai le douloureux devoir de communiquer à la Chambre que le territoire est violé...

Ce fut comme une commotion électrique qui parcourut l'auditoire.

Le discours du Trône laissait percevoir encore un léger espoir.

Cette fois, le fait est accompli.

C'est la guerre implacable. La menace infâme vient d'être exécutée.

Plusieurs députés pleurent.

Mais toute sensiblerie doit disparaître. La tâche exige une attention soutenue. D'emblée la Chambre approuve un projet de loi concernant l'augmentation du contingent, autorisant l'allocation d'indemnités aux familles des soldats et visant, d'autre part, l'espionnage, la répression des délits envers l'Etat, etc.

Le gouvernement voulut accentuer davantage l'union nationale. Un arrêté royal en date du 2 août, nomma ministres d'Etat : MM. Paul Hymans et Goblet d'Alviella, leaders du parti libéral à la Chambre et au Sénat. Et en ce moment le baron de Broqueville annonçait que le Roi venait de nommer conseiller de la Couronne M. Emile Vandervelde, leader des socialistes.

Au nom de son parti, M. Vandervelde déclara qu'il approuvait les crédits votés pour la guerre.

M. Journez, député de Liège, se leva et dit :

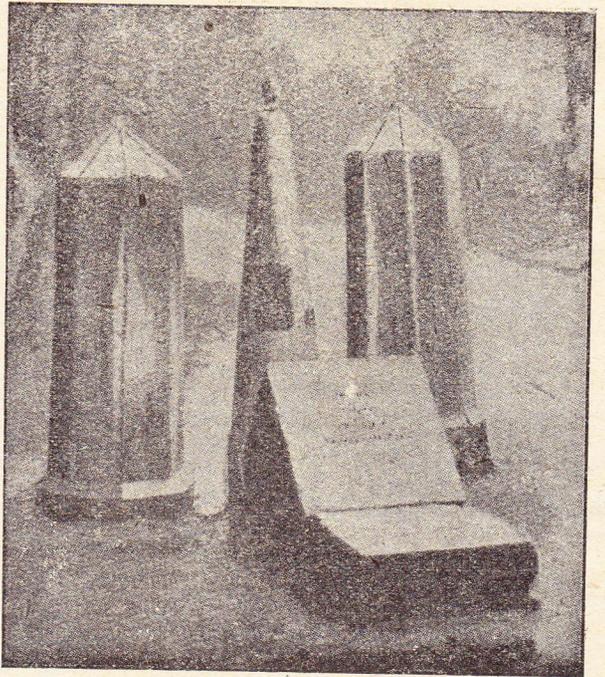
— Messieurs, nous venons d'apprendre que les armées allemandes sont actuellement à Dolhain et aux environs de Verviers. Dans ces conditions, pour nous, députés de Liège, la Chambre étant en nombre, notre devoir est de nous rendre immédiatement dans notre arrondissement.

Je tiens à affirmer devant la Nation que la population de Liège est résolue à faire tout son devoir avec la plus grande énergie et que nous, ses députés, nous restons aux ordres du gouvernement. Il pourra compter sur nous quand il le voudra à toute heure de jour et de nuit.

La Chambre approuva alors les six projets de loi en un seul vote. 164 membres étaient présents. Les Liégeois furent appelés en premier lieu. Puis, ils sortirent aux acclamations de leurs collègues. La séparation devait être longue pour plusieurs d'entre eux.

Les membres suivants participèrent au vote :

MM. Goblet, Neujean, Dalmagne, Polet, Bologne, de Ponthière, Journez, Troclet, Demblon, Van Hoegaerden, Dejardin, Imperiali, Pirmez, Poncelet, Poullet, Raemdonck, Ramaekers, Renkin, Rens, Reynaert, Rosseuw, Royer, Schaetzen, Segers, Serruys, Servais, Sevrin, Siffer, Standaert, Terwagne, Theodor, Thienpont, Tibbaut, T'Kint, Triaux, Van Brussel, Van Cauwelaert, Van Cauwenbergh, Van Cleemouffe, Van Damme, Vandepierre, Vandervelde, Van de Vyvere, Vandewalle, Van Merris, Van Reeth, Verachtert, Vergauwen, Verhaegen, Vermeersch, Versteyien, Warocqué, Wauters, Wauwermans, Woeste, Ansele, Augusteyns, Bastien, Bergerem, Behaghel, Berloz, Bertrand, Boël, Borboux, Borginon, Bôval, Branquart, Braun, Brenez, Briart, Brifaut, Brunet, Bruyninx, Buisset, Buyl, Buysse, Caeluwaert, Carton de Wiart, Cavrot, Cocq, Colaert, Colfs, Crick, Daens, Davignon, de Béthune, de Broqueville, De Bue, Debunne, De Coster, de Jonghe d'Ardoye, de Kerckhove d'Exaerde, de Lalieux, Dëlbeke, Delporte, Delvaux, de Meester,



Bornes frontières de quatres pays. Belgique, Pays-Bas
Moresnet-Neutre, Allemagne.

De Schutter, Destrée, Devèze, de Wouters d'Oplinter, D'Hauwer, D'Hondt, d'Huart, Dony, Drion, Duysters, Elbers, Féron, Fonteyne, Gendebien, Gillès de Pélichy, E. Goethals, F. Goethals, Golenvaux, Hamman, Harmignie, Helleputte, Henderickx, Heynen, Honincks, Horlait, Hoyois, Huysshauwer, Hymans, Janson, Jouret, Jourez, Lambillotte, Lamborelle, Lampens, Lefebvre, Lemonnier, Léonard, Le Paige, Levie, Leyniers, Liebaert, Lorand, Mabille, Maenhaut, Maes, Mahieu, Mansart, Maroille, Masson, Mechelynck, Melot, Meysmans, Moyersoen, Nerinx, Neven, Nobels, Nolf, Ooms, Ortegat, Ozeray, Pécher, Peel, Pepin, Persoons, Peten, Pil et Schollaert.

Etaient absents :

MM. Dauvister, du Bus de Warnaffe, Mullendorff, Pirard, Royers et Schinler, empêchés par suite d'une entrave survenue dans la circulation des trains ; MM. Claes et Pastur, qui avaient rejoint leur régiment ; M. Franck, à l'étranger.

Par la cohésion et l'union parfaite qu'elle manifesta, la Chambre reproduisit à merveille le sentiment de toute la population.

Dans l'entretemps une foule énorme s'était massée autour du ministère de la guerre pour acclamer l'armée. Elle réclamait à cor et à cris le ministre de Broqueville.

Le colonel Wielemans parut au balcon et dit que le ministre était à la Chambre.

— Vive l'armée ! cria la foule.

— Vive la Belgique ! répondit le colonel en refermant la fenêtre.

En un cortège immense, le peuple se rendit au palais de la Nation. En tête de la manifestation on remarquait un enfant juché sur les épaules d'un adolescent et agitant le drapeau national.

La foule s'arrêta devant le majestueux immeuble... Un huissier alla prévenir le ministre qui parut peu après au balcon et fut salué par des salves d'applaudissements frénétiques.

Lorsque le calme fut rétabli, il dit :

— Mes amis, laissez-moi vous dire deux mots qui viennent du plus profond de mon cœur. Il vient de se commettre un attentat qui est peut-être sans exemple dans l'histoire : le sol belge, malgré les promesses, malgré les garanties de notre neutralité, a été violé par les troupes allemandes. Du plus profond de mon cœur de Belge, je vous crie : c'est un attentat abo-

(1) Tous deux sont décédés pendant la guerre.



Georges V, Roi d'Angleterre



L'empereur d'Autriche

minable qui ne peut être impunément accompli. L'armée a, à sa tête, un chef, un souverain d'une grande valeur dans lequel la nation place à cette heure suprême sa confiance. Le Roi Albert saura, avec l'aide de l'armée, sauvegarder l'intégrité du territoire. Il y a une chose que nous ne subirons jamais, c'est la domination.

Vive le Roi !
Vive la Belgique !

LE GENERAL LEMAN

La forteresse de Liège, qui devait, la première, résister à la ruée des hordes teutonnes, était commandée par un habile et vaillant guerrier, le général Lemman, âgé en ce moment de 63 ans.

Il était natif de Liège. Le 28 janvier 1914 il avait été promu commandant de la 3e division d'armée et gouverneur de la position fortifiée.

Le général Lemman était de ceux qui n'avaient jamais écarté la possibilité d'une guerre.

Chevauchant un jour sur la pente de Sart Tilman, il dit en désignant les forêts de Sclessin dans la vallée de l'Ourthe :

— C'est par ici qu'ils nous attaqueront.

Cette prophétie devait être réalisée quelques mois plus tard.

Partant de cette idée fixe, il voulait que la forteresse fût réfectionnée en conséquence. Elle était loin de satisfaire aux exigences lorsque le général fut nommé à ce poste. Il inspecta les forts, les redoutes, fureta jusque dans les moindres recoins. Il insista en haut lieu pour qu'on améliorât la forteresse, mais il éprouva beaucoup d'opposition de la part de la bureaucratie imbue de la conviction que l'armée belge n'aurait jamais à se battre et que notre neutralité était garantie.

C'est ce qui découragea le gouverneur.

Il était prêt à donner sa démission plutôt que de rester à la tête d'une forteresse qui ne pouvait pas se défendre. Il allait s'y décider lorsqu'on lui ouvrit enfin un crédit de 6 millions.

De 1888 à 1891, Liège avait subi une transformation totale, exécutée suivant les plans du général Brialmont. C'était une place forte, dont les 12 forts, les remblais, la Meuse, les fossés et le pays de Herve formaient le glacis.

A l'exception de Lixhe, où la Meuse présentait des passages à gué, le fleuve était suffisamment profond. Mais ce qui était plus grave, c'est que ces gués étaient hors de la portée des canons du fort. Construirait-on une nouvelle forteresse ? On y renonça par esprit de lucre.

— On le regrettera amèrement, disait Brialmont.

Nous verrons au cours de ce récit les conséquences néfastes qui résultèrent de ce gué à Lixhe.

Lemman avait notablement amélioré la forteresse de Liège, sans toutefois l'avoir parachevée lorsque la guerre éclata.

Dès que la mobilisation fut décrétée, Lemman prit immédiatement les mesures nécessaires pour faire

face à l'ennemi dès le commencement des hostilités. Les ponts, les tunnels et autres ouvrages d'art furent minés, les forêts qui masquaient la vue ou entravaient le tir, furent rasées et par analogie on détruisit les villas, les fermes et les maisons qui gênaient l'action des troupes.

Tout le bétail dont regorgeait le pays de Herve fut évacué sur Liège où on le parqua en différents endroits : au tir communal, à la plaine des manœuvres, à Cointe, au Jardin d'Acclimatation. Des gardes-civiques et des pompiers le gardaient.

Les grains, le foin, la paille furent également remisés à Liège.

D'aucuns s'énermaient à la vue de ces mesures. Ils estimaient que le général agissait prématurément. La guerre n'était d'ailleurs pas encore déclarée. Quel droit s'arrogeait-il pour s'imposer ainsi en dictateur ?

Un mandataire public alla jusqu'à lui poser la question.

— Le droit... la loi ! répondit le gouverneur. Il faut bien que je m'en passe. Mon seul objectif est la défense de Liège. Si la guerre n'éclate pas, on pourra m'enlever mes galons. Mais si la guerre éclate on me remerciera à genoux.

En toute occasion, Lemman manifesta une énergie peu commune.

Von Schoen, l'ambassadeur allemand à Paris, ayant obtenu ses passeports, s'en retournait en Allemagne.

Il voulut passer par Liège.

— Il n'y a plus de chemin de fer qui aille par Liège en Allemagne, déclara le gouverneur.

Et von Schoen dut faire le détour par la Hollande.

La tâche de Lemman fut formidable. Il connaissait le plan militaire. L'armée de campagne ne l'aiderait pas, elle se bornerait à se maintenir le long de la Gêthe.

Le gouverneur de Liège était donc abandonné à ses propres forces.

Il disposait :

1. De la 3e division d'armée, composée de trois brigades mixtes : 9e (9e et 29e de ligne), 11e (11e et 31e de ligne), et 12e (12e et 32e de ligne) ;

2. De la 14e brigade mixte (14e et 34e de ligne), qui constituait la garnison mobile proprement dite de la place de Liège ; ces quatre brigades mixtes présentaient dans l'ensemble 18.500 fusils, 500 sabres (2e régiment de lanciers), 60 canons de 75 millimètres et 24 mitrailleuses ;

3. A partir du 5 août, de la 15e brigade mixte (1er et 4e chasseurs à pied et 12 canons de 75 millimètres) détachée de la 4e division d'armée (Namur) ;

4. Des troupes réglementaires de forteresse : infanterie, artillerie et génie.

Le tout formant un ensemble de 30.000 guerriers, qui allaient recevoir le premier choc de la formidable armée allemande.

Depuis le premier jour de la mobilisation il y eut une animation inaccoutumée à Liège, et dès la publication de l'ultimatum, on sentit que la première phase du drame se déroulerait en cet endroit.



La Grande Duchesse de Luxembourg

L'INVASION.

C'est le 4 août, à la séance solennelle du parlement qu'on apprit la nouvelle de l'invasion.

Ce mardi matin à 4 heures 45, deux officiers allemands se présentèrent à la borne limitrophe de Moresnet. L'un d'eux portait le drapeau blanc des parlementaires. Ils demandèrent à être mis en rapport avec le commandant militaire de Liège.

On le leur permit.

— Je suis le major de Mélotte, attaché militaire à Berlin, dit l'un des officiers, dès qu'il fut en communication avec un officier de l'état-major du général Leman. Je dois me rendre au grand quartier général belge. Où dois-je aller ?

Les nôtres ne se laissèrent pas prendre à un piège si grossier.

— Le major de Mélotte sait où le grand-quartier général se trouve ! fut la réponse. Vous n'êtes pas le major de Mélotte.

— Non, mais il est avec nous !

— Appelez-le moi, s'il vous plaît ?

Une autre voix se fit entendre.

— Vous non plus, vous n'êtes pas le major de Mélotte.

— Nous sommes des parlementaires et devons avoir une entrevue avec le gouverneur de Liège.

— Toutes les routes sont obstruées et pour atteindre Liège, il faut faire un détour de 200 kilomètres.

En présence de l'insistance qu'ils manifestèrent, on décida de les laisser venir par Gouvy, sous la garde de gendarmes.

— Les heures perdues ne se rattrapent jamais, prétendirent les Allemands.

Et ils renoncèrent à l'entretien.

Des gendarmes et des lanciers belges occupaient la frontière.

Ils avaient appris qu'on concentrait des forces importantes sur la frontière allemande. Aix-la-Chapelle et le grand champ d'Elsenborn-lez-Malmédy regorgeaient de soldats.

De Munster, d'Altona et de Hanovre arrivaient sans discontinuer vers Aix-la-Chapelle des transports de troupes, de vivres, de munitions, etc... qu'on débarquait avec une hâte fiévreuse.

C'était par un radieux matin d'été. Le soleil répandant une chaleur agréable, baignait de ses rayons d'or les monts et vallées du pays de Herve, où les villages reposaient paisiblement parmi la fraîche verdure, attendant leur sort.

Une grande route conduit de Visé à Aix-la-Chapelle par Warsage, côtoyant Aubel et Hombourg par Bleiberg et Gemmenich.

Gemmenich est la dernière commune frontière belge, touchant à Moresnet-neutre, petit lopin de territoire, pour le partage duquel les puissances européennes n'étaient pas parvenues à s'entendre en 1815. Il y avait de riches gisements de zinc.

Nous nous rappelons encore la visite que nous fîmes à ce petit recoin.

Nous entrâmes dans la capitale ; la résidence est en somme la seule ville de Moresnet-Neutre.

— Comment s'appelle cette localité ? demandâmes-nous à un habitant qui se promenait, une longue pipe allemande aux lèvres.

— Vous avez le choix, dit-il gaiement, Moresnet-Neutre, Altenberg, Vieille-Montagne (appellation qu'il massacra terriblement) ou La Calamine.

Moresnet-Neutre, c'est clair, Altenberg et sa traduction Vieille Montagne dérivent des mines de zinc (en réalité c'est une montagne creusée en entonnoir) et la Calamine (un élément du zinc) nous fait songer au minéral.

Résidence... c'est ainsi que nous désignions cette commune, à juste titre cependant, car c'est ici qu'habitait le bourgmestre de Moresnet : « und er ist unser kaiser », (et c'est notre kaiser), dit le bonhomme en riant. Mais dominé par sa fierté d'origine ou son orgueil national, il ne souffla mot de la tutelle qu'exerçaient sur Moresnet le commissaire de Verviers et un fonctionnaire de la Prusse, ni des aspirations hautes que cet Etat avait caressées en désirant frapper de la monnaie et émettre des timbres-poste, facultés qui ne lui furent jamais reconnues.

— Mais quels sont donc vos législateurs ? demandâmes-nous.

— Il n'y en a pas... nous vivons ici sous le code napoléon... dont les lois sont sévères ! Figurez-vous que pour fracturer une porte close, on vous gratifie de 5 ans de travaux forcés.

— N'y a-t-il pas d'élections ?

— Non, nous dormons tranquilles...

— Et les juges ?

— Les affaires civiles sont traitées à notre gré par les tribunaux belges ou allemands et les délinquants sont traduits devant la justice belge ou allemande, suivant les circonstances.

— Et les jeunes gens, doivent-ils satisfaire à des obligations militaires ?

— Actuellement, oui... Les fils issus de parents belges servent en Belgique, ceux de parents prussiens, en Allemagne.

— Et vous êtes neutres !

— Oui, mais on fait option pour la nationalité belge ou allemande.

— L'éventualité peut alors se présenter que deux habitants de Moresnet se trouvent face à face en ennemis !

— Nein, nein ! La Belgique et l'Allemagne sont de trop bons amis pour qu'un tel événement soit à redouter. D'autre part, les fils des « vrais neutres » sont exempts du service militaire (les descendants donc des 250 habitants domiciliés en ce pays en 1815). Nous avons des professeurs belges et allemands ; nos langues véhiculaires sont le français et l'allemand.

— Et le clergé ?

— Notre curé est belge et nous relevons de l'évêché de Liège.

— Et la poste ?